



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

musicothérapeutes

Question écrite n° 73200

Texte de la question

M. André Aschieri souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la situation des musicothérapeutes. Ceux-ci sont en effet extrêmement inquiets quant à la reconnaissance professionnelle de leur diplôme. Ainsi, les musicothérapeutes ayant suivi leur formation à l'université de Montpellier se voient certifiés d'un « diplôme universitaire », qui n'est donc pas reconnu par l'Etat. Il demande s'il serait possible que cette discipline soit validée au niveau national afin de permettre à tous de pouvoir choisir leur mode thérapeutique.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73200

Rubrique : Médecines parallèles

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 février 2002, page 858